



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0049

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<u>Objet</u> :	Conseil Municipal - Désignation du Secrétaire de séance
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du Conseil Municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance lors du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Jean-François EXBRAYAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0050

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	Conseil Municipal du 20 mars 2026 : adoption du procès-verbal
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Maire de la Ville du PUY-EN-VELAY, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du

20 mars 2026.

Le Conseil Municipal :

Délibération n° DEL_2026_0050 du jeudi 23 avril 2026

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du

20 mars 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0051

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<u>Objet</u> :	Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte-rendu du Conseil Municipal du 2026-04-23
-----------------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 23 avril 2026 :

N° 25 du 13 mars 2026 : Juridique – Assurances - Assemblées

Objet : Remboursement de sinistre – Contrat dommages aux biens – Dommages sur la porte des tennis couverts de Massot

La Ville accepte la proposition d'indemnisation d'un montant de 5 818,72 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la ville du Puy-en-Velay en règlement immédiat des frais occasionnés par ce sinistre.

N° 26 du 24 mars 2026 : Juridique – Assurances - Assemblées

Objet : Convention de location d'un logement meublé de tourisme

La Ville signe une convention de location d'un logement meublé de tourisme entre la propriétaire, Madame MICHEL et la ville du Puy-en-Velay pour la mise à disposition d'un hébergement pour 2 stagiaires de la Ville dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'Arménie, situé 1 rue Oddo de Gissey à Le Puy-en-Velay pour la période du 28 mars 2026 jusqu'au 16 mai 2026.

N° 27 du 25 mars 2026 : Politique de la Ville – Jeunesse et Animation de la Vie Sociale

Objet : Comodat pour la mise à disposition d'un local situé à la Maison des Associations Louise Michel au profit de l'association Nature 43

La Ville signe avec l'association Nature 43 pour le prêt à titre gratuit du local situé à la Maison des Associations Louise Michel, 9 rue des Chevaliers Saint-Jean 43000 Le Puy-en-Velay.

N° 28 du 2 avril 2026 : Commande Publique

Objet : Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay : entretien des locaux

La Ville signe un accord-cadre de fournitures courantes et services à bons de commande avec l'établissement « ESAT Les Horizons » sis impasse de Moulins, 43750 Vals-près Le Puy pour l'entretien de locaux de la Bibliothèque municipale.

Le montant maximum du présent accord-cadre est de 20 000,00 € hors taxes par an. Le contrat est d'une durée de 1 an reconductible 3 fois tacitement soit une durée maximale de 4 ans.

N° 29 du 2 avril 2026 : Politique de la Ville – Jeunesse et Animation de la Vie Sociale

Objet : acception du don d'un cheval pour affectation à la Ferme D4 Saisons

La Ville accepte le don sans charge ni condition consenti par Monsieur FORTUNATO Christophe, consistant en un cheval.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la présente communication.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0052

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique- Assurances- Assemblées

<u>Objet</u> :	Commission communale pour l'accessibilité : composition
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Dans sa délibération n° 19 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a retenu la composition suivante pour la commission communale pour l'accessibilité :

- 4 représentants élus de la commune ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- un représentant de l'association des commerçants ;
- un représentant du CCAS et des EHPAD ;
- un représentant des bailleurs sociaux ;
- un représentant du comité départemental des sports adaptés.

Délibération n° DEL_2026_0052 du jeudi 23 avril 2026

Néanmoins, il convient de rectifier la délibération précitée pour y apporter des précisions quant aux fonctions des adjoints et du conseiller municipal délégué qui y siégeront.

Les règles de constitution des commissions communales pour l'accessibilité sont définies par l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite " loi Handicap ", qui place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

L'article prévoit, pour toutes les communes de 5 000 habitants et plus, la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Celle-ci doit garantir la prise en compte de tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique ainsi que les besoins des personnes âgées et autres usagers des espaces publics.

La CCA se saisira des problématiques d'accessibilité sous 4 volets :

- voirie/espaces publics,
- bâtiment / habitat,
- transport / mobilité,
- numérique.

Elle est un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions menées par la Ville avec ses partenaires dans le champ du handicap. Elle est réunie de façon plénière tous les ans afin de présenter le bilan des actions menées et valider les orientations. Les groupes de travail qui en découlent se réunissent très régulièrement pour mener les projets émanant de la CCA.

La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire.

Elle est composée de conseillers municipaux, d'associations de personnes en situation de handicap, d'acteurs économiques et institutionnels ainsi que de représentants d'usagers.

Par la présente délibération, il convient de préciser la composition de la CCA.

L'ensemble de ces membres sera ensuite nommé par arrêté municipal.

Pour tout sujet évoqué en commission communale pour l'accessibilité, il peut être fait appel, en tant que de besoin, à titre consultatif, à des agents des services municipaux et/ou communautaires mutualisés. Des experts et contributeurs extérieurs (maîtres d'œuvre par exemple) peuvent également venir compléter les échanges.

Il est proposé la composition suivante pour la CCA :

- 4 représentants élus de la commune ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- un représentant de l'association des commerçants ;
- un représentant du CCAS et des EHPAD ;
- des représentants des bailleurs sociaux ;
- un représentant du comité départemental des sports adaptés.

Il vous est proposé d'apporter les précisions suivantes quant aux 4 élus retenus pour siéger dans cette commission :

- Jean-François EXBRAYAT, adjoint en charge de : qualité de vie (embellissement de la Ville, circulation, stationnement, propreté, hygiène et salubrité publiques, réglementation) ; urbanisme réglementaire et opérationnel, affaires foncières ;
- Jacky ROME, adjoint en charge de : travaux de la Ville, en matière de voirie, de bâtiments, d'espaces et équipements publics ; marchés publics (définition de la politique achat de la Ville, recensement et programmation des marchés publics) ;
- François CHATAING, conseiller municipal délégué en charge de : environnement (mobilités, actions en faveur du développement durable, maîtrise des énergies, développement des énergies renouvelables) ;
- Quentin PETIT, conseiller municipal délégué en charge de : accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; handicap.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retenir la composition suivante pour la CCA de la commune du Puy-en-Velay :
 - 4 représentants élus de la commune, à savoir :
 - Jean-François EXBRAYAT, adjoint en charge de : qualité de vie (embellissement de la Ville, circulation, stationnement, propreté, hygiène et salubrité publiques, réglementation) ; urbanisme réglementaire et opérationnel, affaires foncières ;
 - Jacky ROME, adjoint en charge de : travaux de la Ville, en matière de voirie, de bâtiments, d'espaces et équipements publics ; marchés publics (définition de la politique achat de la Ville, recensement et programmation des marchés publics) ;
 - François CHATAING, conseiller municipal délégué en charge de : environnement (mobilités, actions en faveur du développement durable, maîtrise des énergies, développement des énergies renouvelables) ;
 - Quentin PETIT, conseiller municipal délégué en charge de : accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; handicap.
 - 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
 - un représentant de l'association des commerçants,
 - un représentant du CCAS et des EHPAD,
 - des représentants des bailleurs sociaux,
 - un représentant du comité départemental des sports adaptés.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0053**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<u>Objet</u> :	Association Les Ateliers Aniciens (Entreprise à But d'Emploi) : désignation d'un représentant
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les Ateliers Aniciens est une entreprise à but d'emploi (EBE) créée dans le cadre de l'expérimentation nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), mise en œuvre par l'État. Une EBE a pour objet de proposer des emplois en contrat à durée indéterminée à des personnes durablement privées d'emploi, en développant des activités utiles au territoire et complémentaires de l'économie locale, dans le respect du principe de non-concurrence avec les entreprises existantes.

La Ville du Puy-en-Velay siège au conseil d'administration par le biais d'un représentant.

Délibération n° DEL_2026_0053 du jeudi 23 avril 2026

Conformément aux statuts de l'association, il convient donc de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ladite association.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Brigitte FROMAGET pour siéger au conseil d'administration de l'association des Ateliers Anciens.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0054

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Jean-François PERBET Vie citoyenne
Affaire suivie par : JEAN FRANCOIS PERBET

Objet : Carrousel - Place du Breuil : convention d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

La commune du Puy-en-Velay a souhaité mettre à disposition sur son domaine public un emplacement situé place du Breuil en vue de l'implantation d'un manège forain de type « carrousel ».

Une procédure de mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public a été lancée en février 2026. Un avis favorable a été émis à la candidature conjointe de Monsieur Patrick DUMONT et de Madame Sandrine BESSETTE sous réserve d'obtention du permis de construire.

Délibération n° DEL_2026_0054 du jeudi 23 avril 2026

La présente convention a pour objet d'autoriser Monsieur Patrick DUMONT et Madame Sandrine BESSETTE à occuper temporairement le domaine public communal situé Place du Breuil (partie Nord Est), sur la promenade ombragée devant le parvis du théâtre municipal, pour l'installation et l'exploitation d'un carrousel.

L'occupation prendra effet à la signature de la convention jusqu'au 31 mars 2032.

L'occupant devra s'acquitter d'une redevance. Les tarifs mensuels 2026 pour les manèges sont fixés à 699,49 € pour les mois de juillet et août. Pour les autres mois, le tarif est de 180,79 € avec un coût supplémentaire de 50€/mois au titre du branchement électrique.

Il vous est proposé de valider la convention d'occupation du domaine public et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention d'occupation du domaine public communal situé Place du Breuil pour l'installation et l'exploitation d'un carrousel avec Monsieur Patrick DUMONT et Madame Sandrine BESSETTE,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0055**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement - Habitat - Urbanisme

<u>Objet</u> :	Tête d'îlot Jean Solvain République : désignation du lauréat de l'appel à promoteurs et autorisation de cession au profit de l'EPF SMAF AUVERGNE
-----------------------	--

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Jean Solvain République, la commune de Puy-en-Velay a lancé le 7 octobre 2024 un appel à promoteurs portant sur la tête d'îlot Jean Solvain République.

Le tènement concerné, d'une superficie de près de 4 200 m², est situé Boulevard de la République et se compose des parcelles cadastrées AP n° 172, 173, 174, 235 et 236. Il comprend notamment les bâtiments constitutifs des anciennes usines Montchamp.

Délibération n° DEL_2026_0055 du jeudi 23 avril 2026

L'appel à promoteurs visait la cession de ce foncier en contrepartie de la réalisation d'un programme immobilier à vocation mixte associant logements, commerces, équipements et/ ou services. Ce projet de restructuration, centré autour du Dolaizon (trame bleue du site), marque une étape structurante du renouvellement urbain de long terme envisagé à l'échelle du quartier. Une seule offre a été réceptionnée et analysée au regard des critères de sélection définis dans le cahier des charges de consultation : prix d'acquisition, pertinence du programme proposé et qualité architecturale et environnementale du projet.

Cette offre a été présentée par le promoteur NEOPROM, en partenariat avec l'agence Kube architecture urbanisme. Le projet proposé prévoit :

- la réalisation d'environ 50 logements aux typologies variées (du T2 au T5), destinés à de l'accession ainsi qu'à la réalisation d'une résidence seniors,
- la création de locaux commerciaux, locaux à usage tertiaire et de places de stationnement nécessaires à l'opération.

Il repose sur la démolition d'un bâtiment, la construction de deux bâtiments neufs et la réhabilitation de l'un des anciens bâtiments des usines Montchamp, situé le long du Dolaizon. Une traversée piétonne et une placette publique ainsi que des espaces verts privatifs seront aménagés de manière à favoriser l'ouverture et la connexion du site avec le reste de la Ville. Les espaces publics ont vocation à être rétrocédés en fin d'opération (environ 800 m²).

Le prix de cession proposé est de 600 000 € HT.

Le tènement est aujourd'hui propriété de l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne, celui-ci procédera à la cession directe au promoteur désigné par la commune.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 contre - 1 abstention

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme de l'opération immobilière retenu dans le cadre de l'appel à promoteurs de la tête d'îlot Jean Solvain République, sur le tènement composé des parcelles cadastrées AP n°172, 173, 174, 235 et 236,
- DÉSIGNE la société NEOPROM, représentée par Monsieur Alexis-Hippolyte MOUILLON, comme lauréat de l'appel à promoteurs lancé pour l'aménagement et la construction de la tête d'îlot République Jean SOLVAIN,
- AUTORISE la cession par l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne du tènement susvisé à NEOPROM au prix de 600 000 € HT frais en sus à la charge de l'acquéreur, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 23 octobre 2025, sous réserve de l'obtention d'un permis d'aménager initial conforme au programme retenu dans le cadre de l'appel à projet et de négociations qui ont suivi,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 6

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0055-DE



ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

Délibération n° DEL 2026 0056

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier

Objet :	Biens de section de Mons : autorisation de signature d'une convention de mise à disposition avec la SAFER
----------------	---

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

La présente délibération porte sur 4 fonciers situés sur les lieudits de Lachaud et Gendriac.

Ces terrains ont une superficie totale de 9ha 10a 48ca et sont des biens de sections de Mons. Aucune commission syndicale n'est constituée pour gérer ces fonciers. Aussi, conformément à l'article L 2411-3 CGCT, ces prérogatives sont exercées par le Conseil municipal et le Maire de la commune.

Il est proposé de permettre la location de ces biens agricoles afin de les entretenir. Toutefois, afin de ne pas figer ces terrains dans le cadre d'un bail rural, il est proposé de les confier à la SAFER via une convention de mise à disposition soumise à l'article L142-6 du Code rural sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2031.

La SAFER met en location ces terrains à des agriculteurs tout en permettant une reprise simplifiée du foncier par la collectivité si besoin. Le prix de location est établi sur la base des tarifs préfectoraux auxquels seront rajoutés les frais de gestion pour rémunérer les interventions de la SAFER. Compte tenu de la nature des terrains classés en landes, la commune percevra une redevance de 273,15 € par an.

Pour mettre en place cette gestion, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAFER ladite convention de mise à disposition.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec la SAFER afin d'assurer la location des parcelles agricoles situés sur les lieudits de Lachaud et Gendriac,
- VALIDE la perception par la Ville d'une redevance financière d'un montant de 273,15 € par an,
- VALIDE les termes de la convention de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0057

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<u>Objet</u> :	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Marcel Pagnol
-----------------------	---

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-30 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 212-1 et suivants du Code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,

Vu les courriers de l'IA-DASEN du 23 mars 2026 et du 9 avril 2026,

Il est proposé l'examen de la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire du groupe scolaire Marcel Pagnol, qui sera effective pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour rappel, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État.

La décision de fusion des deux écoles est prise en étroite collaboration entre l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et la Commune qui rend un avis.

Elle se traduit par leur fermeture administrative et par l'ouverture d'une nouvelle structure administrative ayant son propre numéro d'immatriculation et une direction unique.

La Direction Académique propose une fusion des écoles maternelle et élémentaire Marcel Pagnol.

Les deux établissements se situent dans le même bâtiment.

Le projet sera présenté en Conseil d'École du 21 avril 2026.

Pour la Direction Académique, cette fusion a notamment pour objectifs :

- d'accroître la cohérence éducative du projet d'école en assurant une continuité de la maternelle au CM2,
- de maintenir le nombre d'emplois d'enseignants,
- d'offrir une plus grande souplesse d'organisation permettant d'absorber les fluctuations d'effectifs.

À ce jour, l'école maternelle est constituée de 2 classes pour un total de 49 élèves et l'école élémentaire compte 5 classes, dont un dispositif ULIS, pour un total de 85 élèves.

Cette fusion n'entraînera pas de fermeture de classe ni de suppression de poste d'enseignant. Une direction unique sera mise en place.

La nouvelle école sera dénommée École Primaire Marcel Pagnol.

La Direction Académique a sollicité la ville du Puy-en-Velay afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier de projet de fusion.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 contre - 1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avis du Conseil d'école du 21 avril 2026,
- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Marcel Pagnol en une école primaire Marcel Pagnol à compter de la rentrée scolaire 2026,
- VALIDE la nouvelle dénomination de l'école Primaire Marcel Pagnol.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 6

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe

Délibération n° DEL_2026_0057 du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0057-DE



ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0058

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<u>Objet</u> :	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Michelet
-----------------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 212-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,

Vu les courriers de l'IA-DASEN du 23 mars 2026 et du 9 avril 2026,

Délibération n° DEL_2026_0058 du jeudi 23 avril 2026

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 21 avril 2026,

Il est proposé l'examen de la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire du groupe scolaire Michelet, qui sera effective pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour rappel, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État.

La décision de fusion des deux écoles est prise en étroite collaboration entre l'Inspecteur d'Académie, le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et la Commune qui rend un avis.

Elle se traduit par leur fermeture administrative et par l'ouverture d'une nouvelle structure administrative ayant son propre numéro d'immatriculation et une direction unique.

La Direction Académique propose une fusion des écoles maternelle et élémentaire Michelet. Les deux établissements se situent dans le même bâtiment.

Pour la Direction Académique, cette fusion a notamment pour objectifs :

- d'accroître la cohérence éducative du projet d'école en assurant une continuité de la maternelle au CM2,
- de maintenir le nombre d'emplois d'enseignants,
- d'offrir une plus grande souplesse d'organisation permettant d'absorber les fluctuations d'effectifs.

À ce jour, l'école maternelle est constituée de 2 classes pour un total de 54 élèves et l'école élémentaire compte 6 classes, dont un dispositif ULIS, pour un total de 108 élèves.

Cette fusion n'entraînera pas de fermeture de classe ni de suppression de poste d'enseignant. Une direction unique sera mise en place.

La nouvelle école sera dénommée École Primaire Michelet.

La Direction Académique a sollicité la ville du Puy-en-Velay afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier de projet de fusion.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 contre - 1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Michelet en une école primaire Michelet à compter de la rentrée scolaire 2026,
- VALIDE la nouvelle dénomination de l'école Primaire Michelet.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 6

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0058-DE



Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0059**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Christine MERLE Affaires Scolaires

Objet :	Livret loisirs jeunes 2025/2026
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Marlène LASHERME

Le Livret Loisirs Jeunes est une opération financée par la ville du Puy-en-Velay pour faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles des enfants âgés de 8 à 12 ans résidant sur la commune. Elle est menée en partenariat avec une trentaine d'associations sportives et culturelles.

La ville du Puy-en-Velay offre à chaque titulaire du livret une aide financière sous forme de chèques d'un montant modulable de 7,80 € à 39,00 € basé sur les ressources des familles. Ces chèques servent à payer une partie des frais d'inscription ou de licence.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0059-DE



Pour l'année 2025, 33 associations sportives et culturelles se sont mobilisées et 78 enfants ont pu bénéficier des chèques loisirs de la ville du Puy-en-Velay pour un montant total de 2 223,00 €, se voyant ainsi offrir des conditions d'adhésion facilitées.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs Jeunes» proposée telle qu'elle figure au tableau en annexe,
- DÉCIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 65748 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 338,
- DÉCIDE d'étendre à l'avenir, le dispositif aux enfants âgés de 8 à 13 ans.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0060**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Absent(e)s :

Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Laurent JOHANNY

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<u>Objet</u> :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation financière
-----------------------	---

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances, qu'elle verse aux écoles, associations ou organismes.

Ces aides sont versées aux familles domiciliées au Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

Délibération n° DEL_2026_0060 du jeudi 23 avril 2026

Elles se déclinent en 3 forfaits :

- Pour une demi-journée : le montant s'élève à 2 €,
- Pour un séjour d'une durée de 1 à 4 jours : le montant s'élève à 4 € par journée.
- Pour un séjour d'une durée supérieure ou égale à 5 jours : le montant s'élève à 5 € par journée.

Il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 2 103,00 € et des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 129,00 €.

Le montant global est donc de 3 232,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement aux écoles, associations ou organismes des aides aux œuvres de vacances de 2 103,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 129,00 €, selon les tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 3 232,00 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Abdelhak AGHZAF, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0061

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Absent(e)s :

Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<u>Objet</u> :	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) : convention de financement
-----------------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu les articles L 442-5 et suivants du Code de l'Éducation,

Conformément à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, la Ville verse une contribution aux écoles privées sous contrat d'association.

Le montant de cette contribution est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2026 : compte 6558 - Chapitre 65 - Sous fonction 213.

Une convention tripartite, signée avec la commune, l'OGEC et chaque école, définit :

- le montant de l'enveloppes financière pour l'année 2026,
- les modalités de versement pour l'année 2026.

Trois versements seront effectués au cours de l'année civile :

- 1er versement avant le 31 mars sur la base de l'ancien forfait et des effectifs constatés au 1^{er} janvier de l'exercice budgétaire,
- 2ème versement avant le 30 juin sur la base du forfait actualisé et des effectifs constatés au 1^{er} janvier de l'exercice budgétaire,
- 3ème versement avant le 30 octobre (reliquat restant à régler déduction faite des deux acomptes versés) sur la base des effectifs constatés au 1^{er} janvier de l'exercice budgétaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 abstention - 1 contre

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 13/04/2026

Le Conseil Municipal :

- VALIDE l'enveloppe annuelle proposée pour 2026 selon les tableaux joints en annexe,
- VALIDE le projet de convention tripartite fixant les modalités financières pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 25

Contre : 6

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0062

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande Publique

<u>Objet</u> :	Rénovation de l'école Jeanne d'Arc : avenants au marché de travaux n°2024-018
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°43 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 autorisant la passation d'un marché de travaux alloti pour la rénovation de l'école Jeanne d'Arc,

VU le marché n°2024018-03 « démolition/gros-œuvre » passé avec l'entreprise ETPB ARNAUD, ZA La Plaine, 16 route de la Bargette, 43000 Polignac, pour un montant de 700 137,07 € HT,

VU le marché n°2024018-05 « menuiseries extérieures » passé avec l'entreprise GAUTHIER, Les Fangeas, 43370 Solignac-sur-Loire, pour un montant de 717 041,10 € HT,

VU le marché n°2024018-10 « carrelage/faïence » passé avec l'entreprise BOUDOUL CARRELAGE, 49 rue Étienne Boisson, 42000 Saint Étienne, pour un montant de 51 803,17 € HT,

VU les trois ordres de services relatifs aux marchés sus-désignés,

CONSIDÉRANT des modifications de prestations soit à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, soit en raison d'apparition de problématiques en cours d'exécution des travaux entraînant des plus et moins values,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article relatif au prix de l'acte d'engagement afin de prendre en compte l'incidence de ces modifications,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-03 « démolition/gros-œuvre » conclu avec l'entreprise ETPB ARNAUD, pour un montant de 21 657,19 € HT, portant le prix à 721 794,26 € HT, soit une augmentation de 3,09 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-05 « menuiseries extérieures » conclu avec l'entreprise GAUTHIER, pour un montant de 37 930,01 € HT, portant le prix à 754 971,00 € HT, soit une augmentation de 5,29 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-10 « carrelage/faïence » conclu avec l'entreprise BOUDOUL CARRELAGE, pour un montant de 3 413,68 € HT, portant le prix à 55 216,85 € HT, soit une augmentation de 6,59 % du montant initial du marché,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Caroline BARRE

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0063

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet :	Formation des élus
----------------	--------------------

Rapporteur : Caroline BARRE

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales donne compétence au Conseil Municipal pour délibérer sur le droit à formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à cet effet, dans les 3 mois suivant son renouvellement.

Selon l'article L1221-5 du CGCT, tout membre de l'organe délibérant de la collectivité peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local.

Cette session comporte :

- un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'État ;
- une présentation détaillée des principaux droits et obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivité concernée.

En outre, selon les dispositions à l'article L2123-12 du CGCT, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire ou en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitat sont encouragés à suivre une formation en la matière.

Les membres du Conseil qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation d'une durée de 24 jours pendant la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus (article L 2123-13 du CGCT).

Il est proposé de fixer le cadre suivant pour les orientations des formations :

- les collectivités territoriales et leur environnement (cadre juridique, finances, aménagement...),
- le statut de l' élu,
- les principes déontologiques,
- le développement des compétences,
- la communication,
- l'environnement numérique et l'intelligence artificielle,
- l'actualité juridique et institutionnelle,
- les politiques publiques.

En ce qui concerne le budget de la formation, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de la formation ne peut dépasser 20 % du même montant.

Les dépenses pour formation des élus sont prévues au chapitre 65 / article 65315 du budget de l'exercice en cours, à hauteur de 5 500 €.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils se cumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés après la fin de la mandature.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune devra être annexé chaque année au compte administratif et donner lieu à un débat sur la formation des membres du Conseil.

Enfin, il existe le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE). Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à la charge des élus locaux percevant une indemnité (mais tous les élus même non indemnisés peuvent bénéficier de formations) : 1 % du montant brut des indemnités. Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC). Seul l' élu indemnisé s'acquitte d'une cotisation mais le dispositif bénéficie à tous. Chaque élu a droit à 400 € par an, avec un plafond de 800 €.

Le DIFE vise à financer les formations :

- relatives à l'exercice du mandat, ces formations doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur
- contribuant à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Délibération n° DEL_2026_0063 du jeudi 23 avril 2026

1 contre

Le Conseil Municipal :

- VALIDE les orientations de formation proposées,
- FIXE le montant de crédits formation des élus à 5 500 €,
- AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au chapitre 65/ article 65315, au budget 2026.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 32

Contre : 1

Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0064**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

<u>Objet</u> :	Compte Epargne Temps : ajustement de la provision
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay a instauré, au vu des dispositions réglementaires, le Compte Épargne Temps (CET) ainsi que les modalités de prise en charge.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans ladite délibération.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET et dans un objectif de prudence et d'image fidèle, il est

Délibération n° DEL_2026_0064 du jeudi 23 avril 2026

préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir.

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2025 le montant de la provision pour le compte épargne temps à hauteur de 189 584 € tous budgets confondus.

Cette provision est revue annuellement en fonction du nombre de jours épargnés et payés sur l'année passée. Elle peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du solde du nombre de jours épargnés.

Il est donc proposé d'ajuster sur 2026 la provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés au 31 janvier 2026 sur les comptes épargnes temps de l'ensemble du personnel.

Budget Ville	Nombre de jours monétisables en 2025	Montant de la provision 2025	Nombre de jours monétisables au 31 janvier 2026	Montant de la provision 2026	Ecart
	1644	189 584 €	2083	191 091 €	1 507 €

Il convient d'ajuster cette provision en ajoutant un montant de 1 507 € à la provision constituée.

La provision pour CET s'élèvera en 2026 au titre des jours épargnés au 31 janvier 2026 à 191 091 €, correspondant à 2 083 jours monétisables, valorisés sur une base statistique, en retenant le coût moyen journalier par catégorie homogène d'agents, notamment en termes de rémunération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'ajustement de la provision constituée au titre du compte épargne temps, pour un nouveau montant de provision à 191 091 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0064**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

<u>Objet</u> :	Compte Epargne Temps : ajustement de la provision
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay a instauré, au vu des dispositions réglementaires, le Compte Épargne Temps (CET) ainsi que les modalités de prise en charge.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans ladite délibération.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET et dans un objectif de prudence et d'image fidèle, il est

Délibération n° DEL_2026_0064 du jeudi 23 avril 2026

préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir.

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2025 le montant de la provision pour le compte épargne temps à hauteur de 189 584 € tous budgets confondus.

Cette provision est revue annuellement en fonction du nombre de jours épargnés et payés sur l'année passée. Elle peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du solde du nombre de jours épargnés.

Il est donc proposé d'ajuster sur 2026 la provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés au 31 janvier 2026 sur les comptes épargnes temps de l'ensemble du personnel.

Budget Ville	Nombre de jours monétisables en 2025	Montant de la provision 2025	Nombre de jours monétisables au 31 janvier 2026	Montant de la provision 2026	Ecart
	1644	189 584 €	2083	191 091 €	1 507 €

Il convient d'ajuster cette provision en ajoutant un montant de 1 507 € à la provision constituée.

La provision pour CET s'élèvera en 2026 au titre des jours épargnés au 31 janvier 2026 à 191 091 €, correspondant à 2 083 jours monétisables, valorisés sur une base statistique, en retenant le coût moyen journalier par catégorie homogène d'agents, notamment en termes de rémunération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'ajustement de la provision constituée au titre du compte épargne temps, pour un nouveau montant de provision à 191 091 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

Délibération n° DEL 2026 0065

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources Humaines

Objet :	Personnel : emploi de collaborateur de cabinet - Montant de l'enveloppe budgétaire annuelle
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Par délibération du 22 juin 2016, un emploi de collaborateur de cabinet à temps non complet de 17h30 hebdomadaires a été créé.

Il est prévu à l'article R333-2 du code général de la fonction publique que l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements soit soumise à la décision de l'organe délibérant.

En conséquence, il est prévu l'inscription annuelle des crédits nécessaires pour la durée du mandat.

À titre indicatif, considérant la valeur actuelle du point d'indice de rémunération et des charges patronales, ces crédits se décomposent de la manière suivante :

Code chapitre	Libellé chapitre	Code article	Libellé article	Crédits
012	Charges de personnel	6331	Transport	223 €
012	Charges de personnel	6332	FNAL	139 €
012	Charges de personnel	6336	CDG / CNFPT	520 €
012	Charges de personnel	6338	AUTRES IMPOTS TAXES VERST ASSIM SUR REMU	84 €
012	Charges de personnel	64131	CONTRACTUELS IMPUTATION BASE	21 946 €
012	Charges de personnel	64138	NTIT - Autres indemnités	5 883 €
012	Charges de personnel	6451	URSSAF	8 866 €
012	Charges de personnel	6453	Retraites	1 188 €
012	Charges de personnel	6454	ASSEDIC	1 113 €
012	Charges de personnel	6488	Autres charges	801 €
			CREDITS ANNUELS	40 763 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 contre

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'inscription annuelle des crédits mentionnés pour l'emploi d'un collaborateur de cabinet à temps non complet de 17h30.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 32
Contre : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
 Le Secrétaire de séance,
 EXBRAYAT Jean-François,
 Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
 2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0066**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Franck BRUN Finances

<u>Objet</u> :	Commission Communale des Impôts Directs : liste des contribuables à soumettre au Directeur des Services Fiscaux
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Commission Communale des Impôts Directs prévue par l'article 1650 du Code Général des Impôts comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des membres est faite par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal, c'est à dire 16 noms pour les commissaires titulaires auxquels il faut ajouter 16 noms pour les suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs dans la commune.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- SOUMET au Directeur des Services Fiscaux la liste des commissaires ci annexée.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0067

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Vente d'Énergie : approbation du Compte de Gestion 2025
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Compte de Gestion 2025, établi par le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie, au titre du budget annexe Vente d'Énergie, retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget annexe et au compte de gestion, peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultat de l'exercice (1)	Résultat antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	88 436,84	99 128,22	187 565,06
Section d'investissement	157 402,09	-108 907,28	48 494,81
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			236 059,87

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget annexe Vente d'Énergie, établi par le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie, au titre de l'exercice 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0068

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Camping : approbation du Compte de Gestion 2025
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

e Compte de Gestion 2025, établi par le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie, au titre du budget annexe Camping, retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget annexe Camping et au compte de gestion, peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultat de l'exercice (1)	Résultat antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	13 545,48	54 627,05	68 172,53
Section d'investissement	-5 100,10	-9 746,49	-14 846,59
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			53 325,94

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget annexe Camping, établi par le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie, au titre de l'exercice 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0069

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

<u>Objet</u> :	Budget Principal : approbation du Compte de Gestion 2025
-----------------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Compte de Gestion, établi par le Chef du service de gestion comptable de la Trésorerie au titre du Budget Principal, retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au Compte Administratif du Budget Principal et au Compte de Gestion, peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultat de l'exercice (1)	Résultat antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	3 256 866,77	2 356 743,82	5 613 610,59
Section d'investissement	2 015 152,82	-3 858 554,72	-1 843 401,90
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			3 770 208,69

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal, établi par le Chef du service de gestion comptable de la Trésorerie, au titre de l'exercice 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0070

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet :	Comptes administratifs 2025 : désignation du Président de séance
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte administratif est débattu, l'organe délibérant élit un président de séance.

Madame Caroline BARRE, Adjointe est proposée pour remplir ces fonctions.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

Délibération n° DEL_2026_0070 du jeudi 23 avril 2026

- DÉCIDE de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- DÉSIGNE Madame Caroline BARRE, Adjointe, pour remplir les fonctions de Président de Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026 pour les questions relatives aux comptes administratifs 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0046

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUI

Absent(e) :

Monsieur Michel CHAPUIS

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

Objet : Budget annexe Vente d'Énergie : approbation du Compte Administratif 2025

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Compte Administratif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint. Il présente les résultats de l'exécution du budget qui sont repris au projet de Budget Primitif 2026.

Au titre de l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget annexe, sont conformes aux résultats constatés au compte de gestion du Trésorier et se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		99 128,22	108 907,28		108 907,28	99 128,22
Opérations de l'exercice	588 101,90	676 538,74	505 500,00	662 902,09	1 093 601,90	1 339 440,83
TOTAUX	588 101,90	775 666,96	614 407,28	662 902,09	1 202 509,18	1 438 569,05
Résultats de clôture 2025	187 565,06		48 494,81		236 059,87	
<i>Restes à réaliser</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	588 101,90	775 666,96	614 407,28	662 902,09	1 202 509,18	1 438 569,05
	RESULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	187 565,06		48 494,81		236 059,87	

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE le Compte Administratif 2025 du budget annexe Vente d'Énergie conformément au tableau ci-dessus.

Caroline BARRE

Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
 Le Secrétaire de séance,
 EXBRAYAT Jean-François,
 Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
 2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0047

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Absent(e) :

Monsieur Michel CHAPUIS

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

Objet :	Budget annexe Camping : approbation du Compte Administratif 2025
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Compte Administratif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint. Il présente les résultats de l'exécution du budget qui ont été repris au projet du Budget Primitif 2026.

Au titre de l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget annexe, sont conformes aux résultats constatés au compte de gestion du Trésorier et se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		54 627,05	9 746,49		9 746,49	54 627,05
Opérations de l'exercice	5 153,41	18 698,89	20 000,00	14 899,90	25 153,41	33 598,79
TOTAUX	5 153,41	73 325,94	29 746,49	14 899,90	34 899,90	88 225,84
Résultats de clôture 2025	68 172,53		-14 846,59		53 325,94	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	5 153,41	73 325,94	29 746,49	14 899,90	34 899,90	88 225,84
	RESULTAT DE CLOTURE		RESULTAT DE CLOTURE		RESULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	68 172,53		-14 846,59		53 325,94	

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE le Compte Administratif 2025 du budget annexe Camping conformément au tableau ci-dessus.

Caroline BARRE

Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0048

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Absent(e) :

Monsieur Michel CHAPUIS

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

Objet : Budget Principal : approbation du Compte Administratif 2025

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Compte Administratif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint. Il présente les résultats de l'exécution du budget qui ont été repris au projet du Budget Primitif 2026.

Au titre de l'exercice 2025, les résultats d'exécution du Budget Principal, sont conformes aux résultats constatés au Compte de Gestion du Trésorier et se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 356 743,82	3 858 554,72		3 858 554,72	2 356 743,82
Opérations de l'exercice	28 455 806,33	31 712 673,10	15 672 146,11	17 687 298,93	44 127 952,44	49 399 972,03
TOTAUX	28 455 806,33	34 069 416,92	19 530 700,83	17 687 298,93	47 986 507,16	51 756 715,85
Résultats de clôture 2024	5 613 610,59		-1 843 401,90		3 770 208,69	
<i>Restes à réaliser</i>			6 391 902,58	6 364 255,88	6 391 902,58	6 364 255,88
TOTAUX CUMULES	28 455 806,33	34 069 416,92	25 922 603,41	24 051 554,81	54 378 409,74	58 120 971,73
	RÉSULTAT DE CLOTURE		BESOIN DE FINANCEMENT		RÉSULTAT NET DE CLOTURE	
Résultats définitifs	5 613 610,59		-1 871 048,60		3 742 561,99	

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
2 abstentions

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE le Compte Administratif 2025 du Budget Principal, conformément au tableau ci-dessus.

Caroline BARRE

Adjointe au Maire

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0071**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Vente d'Énergie : Compte Administratif 2025 : affectation du résultat
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,

- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Les résultats d'exécution du budget annexe « Vente d'Énergie » au titre de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au compte administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2025	505 500,00
Recettes 2025	662 902,09
Résultat de l'exercice	157 402,09
Résultat antérieur reporté	-108 907,28
Résultat de clôture à reporter	48 494,81

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2026 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	0,00
Report dépenses	0,00
Report recettes	0,00

<i>Excédent de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	<i>48 494,81</i>
--	-------------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2025	588 101,90
Recettes 2025	676 538,74
Résultat de l'exercice	88 436,84
Excédent antérieur reporté	99 128,22
Résultat de clôture	187 565,06

3 - Affectation du résultat

<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>187 565,06</i>
<i>Excédent de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	
Affectation en réserves (1068)	
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	187 565,06

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : 187 565,06 €,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002- Excédent antérieur reporté » : 187 565,06 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0071-DE



Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0072**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Camping : Compte Administratif 2025 : affectation du résultat
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,

- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Les résultats d'exécution du budget annexe « Camping » au titre de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au compte administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2025	20 000,00
Recettes 2025	14 899,90
Résultat de l'exercice	-5 100,10
Résultat antérieur reporté	-9 746,49
Résultat de clôture à reporter	-14 846,59

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2026 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	0,00
Report dépenses	0,00
Report recettes	0,00

<i>Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-14 846,59
--	-------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2025	5 153,41
Recettes 2025	18 698,89
Résultat de l'exercice	13 545,48
Excédent antérieur reporté	54 627,05
Résultat de clôture	68 172,53
Résultat de clôture	68 172,53

3 - Affectation du résultat

<i>Résultat de clôture à affecter</i>	68 172,53
<i>Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-14 846,59
Affectation en réserves (1068)	14 846,59
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	53 325,94

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : 68 172,53 €,

- Affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 14 846,59 €,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte «002- Excédents antérieurs reportés» : 53 325,94 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0072-DE

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0073**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

<u>Objet</u> :	Budget Principal : affectation du résultat 2025
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable, le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,
- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Délibération n° DEL_2026_0073 du jeudi 23 avril 2026

Les résultats d'exécution du Budget Principal au titre de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au Compte Administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2025	15 672 146,11
Recettes 2025	17 687 298,93
Résultat de l'exercice	2 015 152,82
Résultat antérieur reporté	-3 858 554,72
Résultat de clôture du budget principal	-1 843 401,90
Résultat de clôture à reporter	-1 843 401,90

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2026 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	-27 646,70
Report dépenses	6 391 902,58
Report recettes	6 364 255,88

<i>Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-1 871 048,60
---	----------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2025	28 455 806,33
Recettes 2025	31 712 673,10
Résultat de l'exercice	3 256 866,77
Excédent antérieur reporté	2 356 743,82
Résultat de clôture du budget principal	5 613 610,59
Résultat de clôture	5 613 610,59

3 - Affectation du résultat

<i>Résultat de clôture à affecter</i>	5 613 610,59
<i>Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-1 871 048,60
Affectation en réserves (1068)	1 871 048,60
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	3 742 561,99

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que résumés ci-dessus et procède à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture : 5 613 610,59 €,

- Affectation au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour 1 871 048,60 €,

- Report au compte 002 "résultat antérieur reporté" pour 3 742 561,99 €.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 5

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260423-DEL_2026_0073-DE



Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0074

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Vente d'Énergie : vote du budget primitif 2026
-----------------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le budget 2026 a été établi avec la reprise des résultats.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser					0.00	0.00
Propositions nouvelles	260,494.81	212,000.00	237,565.06	50,000.00	498,059.87	262,000.00
TOTAUX	260,494.81	212,000.00	237,565.06	50,000.00	498,059.87	262,000.00
Résultats reportés		48,494.81		187,565.06	0.00	236,059.87
Propositions globales	260,494.81	260,494.81	237,565.06	237,565.06	498,059.87	498,059.87

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2026 du budget annexe "Vente d'Énergie", conformément aux inscriptions synthétisées ci-dessus et détaillées dans l'annexe jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0075

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Laurence ALLIRAND Finances

<u>Objet</u> :	Budget annexe Camping : vote du budget primitif 2026
-----------------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le budget 2026 a été établi avec la reprise des résultats.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Propositions nouvelles	69 825,94	84 672,53	69 825,94	16 500,00	139 651,88	101 172,53
TOTAUX	69 825,94	84 672,53	69 825,94	16 500,00	139 651,88	101 172,53
Résultats reportés	14 846,59			53 325,94	14 846,59	53 325,94
Propositions globales	84 672,53	84 672,53	69 825,94	69 825,94	154 498,47	154 498,47

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2026 du budget annexe "Camping", conformément aux inscriptions de crédits ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0076

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2026

Rapporteur : Caroline BARRE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Les bases prévisionnelles d'imposition notifiées par les services fiscaux sur l'état 1259 pour l'année 2026 sont :

	THRS + THLV	TF	TFNB	TOTAL
Bases effectives 2025	3 487 956	33 608 612	101 983	37 198 551
Taux	18,19 %	49,18 %	132,90 %	
Produit	634 459	16 528 715	135 535	17 298 710
coefficient correcteur		-482 583		
Total fiscalité	634 459	16 046 132	135 535	16 816 127
Bases prévisionnelles 2026	2 896 700	33 869 000	102 800	36 868 500
Taux	18,19 %	49,18 %	132,90 %	
Produit	526 910	16 656 774	136 621	17 320 305
coefficient correcteur		-486 967		
Total fiscalité	526 910	16 169 807	136 621	16 833 338
	% EVOLUTION BASES 2026/2025			
	-20,41 %	0,77 %	0,79 %	
	EVOLUTION PRODUIT 2026/2025 EN €			TOTAL
	-107 549	123 675	1 086	17 211

Les bases de THRS + THLV enregistrent une baisse entre 2025 et 2026, en lien avec les mises à jour opérées par l'administration fiscale. Cette diminution se traduit par un recul du produit fiscal attendu pour 2026.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale des contribuables, tout en garantissant la qualité des services publics rendus, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et de les maintenir à leur niveau de 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
 1 contre - 1 abstention

Le Conseil Municipal :

Délibération n° DEL_2026_0076 du jeudi 23 avril 2026

- FIXE pour l'année 2026 les taux d'imposition suivants :
 - 18,19 % pour le taux de taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants),
 - 49,18 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 132,90 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 1

Naziha BOUACHMIR

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026

Délibération n° DEL 2026 0077

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet :	Occupation du domaine public - Panneaux photovoltaïques : suspension de la redevance pour 2026 due par le budget annexe "Vente d'Énergie"
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé une redevance pour l'occupation du domaine public pour les panneaux photovoltaïques. Cette redevance, payée par le budget « Vente d'Énergie » au Budget Principal, se compose d'une part fixe de 40 000 € HT, réactualisée chaque année et d'une part variable correspondant à 70 % du résultat net.

Pour des raisons de sécurité et suite à l'incendie de la toiture du gymnase de Massot, les panneaux photovoltaïques de plusieurs sites ont été démontés en 2025 (gymnase Massot, école Michelet, école du Val Vert, boulodrome couvert).

Délibération n° DEL_2026_0077 du jeudi 23 avril 2026

En 2026, il est prévu la dépose des installations solaires du gymnase de Guitard. Seuls les panneaux installés sur la toiture du Centre Technique Municipal sont encore en place.

Par conséquent, il est donc proposé de suspendre, pour 2026, la redevance demandée au budget annexe « Vente d'Énergie ».

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la suspension, pour l'année 2026, du versement de la redevance pour occupation du domaine public par le budget annexe Vente d'Énergie au budget principal de la Ville.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0078

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
27/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Joris RIVORY,
Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOUZI

Secrétaire de séance : Jean-François EXBRAYAT

La séance a été levée à : 22H00

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

<u>Objet</u> :	Budget principal : vote du budget primitif 2026
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Le budget 2026 a été établi avec la reprise des résultats.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	6 391 902,58	6 364 255,88			6 391 902,58	6 364 255,88
Propositions nouvelles	16 987 550,00	18 858 598,60	35 060 310,33	31 317 748,34	52 047 860,33	50 176 346,94
TOTAUX	23 379 452,58	25 222 854,48	35 060 310,33	31 317 748,34	58 439 762,91	56 540 602,82
Résultats reportés	1 843 401,90			3 742 561,99	1 843 401,90	3 742 561,99
Propositions globales	25 222 854,48	25 222 854,48	35 060 310,33	35 060 310,33	60 283 164,81	60 283 164,81

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 20/04/2026
1 contre - 1 abstention

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2026 du Budget Principal, conformément aux inscriptions de crédits synthétisées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 6

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Signé le 23 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
EXBRAYAT Jean-François,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 23 avril
2026